

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 21 JAN. 2013

Le greffier en chef,



13019591

N° d'entreprise : 0426.210.872

Dénomination

(en entier) : **Saint-Benoît**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : rue de Flostoy, 3 - 5364 Schaltin/Hamois

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : extension de l'objet - gérance

D'un acte reçu le 14 janvier 2013 par Philippe de WASSEIGE, enregistré à Ciney le 15 janvier 2013 volume 5/490 folio 10 case 15, il résulte que le Comte Patrick d'URSEL, domicilié rue de Flostoy, 3, à 5364 Hamois, associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL SAINT-BENOIT, dont le siège est établi rue de Flostoy, 3 à 5364 Hamois; propriétaire des deux mille parts sociales de la société représentant l'intégralité du capital social, ainsi qu'il ressort du registre des associés présenté au notaire soussigné; étant en outre actuellement gérant unique ainsi qu'il ressort des documents présentés au notaire instrumentant, lequel a requis le notaire soussigné d'acter qu'il a pris pour compte de l'assemblée générale les décisions suivantes :

1.- extension de l'objet social

A l'article trois des statuts :

- les termes "Entreprise de transport routier de personnes" sont remplacés par "entreprise, pour compte propre ou d'autrui, d'organisation, et de vente de voyages à forfaits et de séjours à forfaits, individuels ou en groupe ; la vente, en qualité d'intermédiaire, de voyages à forfaits et de séjours à forfaits organisés par des tiers, de bons de logement et de bons de repas, la vente en qualité d'intermédiaire, de billets pour tous moyens de transport, l'organisation de stages linguistiques, sportifs et /ou culturels. L'énumération qui précède n'est pas limitative; l'entreprise de transport de personnes rémunéré ou non rémunéré, navettes aéroport et location de véhicules avec ou sans chauffeur, transport de biens et de personnes, la gestion et l'exploitation d'une société de transport privé et de personnes, la location de véhicules particuliers avec ou sans chauffeur, l'organisation d'événements, tous autres services annexes des transports terrestres;

- les termes "atelier d'impression offset" sont remplacés par : "l'entreprise d'impression et de duplication par tous moyens techniques et sur tous supports (papiers, cartons, tissus, synthétiques), la création de tous documents imprimés tels que cartes de visite, revues, mémoires, faire-parts, affiches, banderoles, vêtements et articles publicitaires...

- le point suivant est ajouté : "techniques en levées géophysiques aéroportées, pilotage d'avions, consultation en aviation légère, services divers relatifs au transport aérien";

Conformément à l'article 287, le comparant a remis au notaire instrumentant, le rapport de l'organe de gestion et la situation active et passive arrêtée à la date du 30 novembre 2011.

2.- article 11

Le début de l'article 11 "Agissant séparément, le gérant ou le Comte Patrick d'Ursel peut, conformément à l'article deux cent cinquante-sept du Code des Sociétés, accomplir tous actes nécessaires..." est remplacée par la disposition libellée "Le gérant peut accomplir tous actes nécessaires..." la suite étant inchangée.

3.- gérance

Le comparant a confirmé que les fonctions de gérant sont exercées par lui-même en vertu de la demande de modification à l'immatriculation d'une société suivant la formule II/B déposée au greffe du Tribunal de commerce de Dinant le douze février mil neuf cent nonante-deux,

et a sollicité que l'identité du gérant soit à nouveau publiée aux annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Déposé en même temps une expédition de l'acte et les statuts cordonnés



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature